

# **Règlement du concours mondial d'éloquence 2025**

## **Article 1 : généralités**

Le concours est organisé conjointement par l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) et la FIPF (Fédération Internationale des Professeurs de Français).

La participation au concours implique l'acceptation par le candidat et l'enseignant du présent règlement.

## **Article 2 : public concerné et inscription**

Le concours est ouvert aux jeunes du monde entier, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2008, scolarisés, pratiquant le français et accompagnés par leur professeur de français . Il s'adresse, avec la même organisation, aux deux catégories de candidats, selon qu'ils s'expriment en français langue première ou français langue étrangère.

L'inscription se fait sur les sites de l'AMOPA et la FIPF. Une préinscription est fortement conseillée, sans être obligatoire. Elle ne pourra être prise en compte que si elle est suivie de l'inscription définitive contenant l'ensemble des informations demandées.

Plusieurs jeunes d'un même établissement peuvent candidater. Dans ce cas, un enseignant ne peut accompagner que deux candidats au maximum.

## **Article 3 : épreuves**

### **Première phase**

Le candidat et son professeur travaillent ensemble pour préparer l'épreuve. Celle-ci consiste pour le candidat à s'exprimer sans support pendant trois à cinq minutes sur un sujet donné. La prestation est individuelle et filmée au format MP4 .

La vidéo réalisée est déposée sur YouTube en visibilité « publique ». L'URL de cette vidéo est communiquée dans le formulaire d'inscription en ligne que l'on trouvera sur les sites web de l'AMOPA et de la FIPF.

### ***Caractéristiques de la vidéo :***

- *Veiller à ce que l'image ne soit pas floue.*
- *Veiller à ce que la voix du candidat soit audible et sans écho.*
- *Veiller à l'environnement tant visuel (couleur du fond par exemple, luminosité) que sonore (bruits de fond, voix, sonnerie etc...).*
- *Ne pas filmer en plan rapproché, choisir un format "paysage" et s'assurer que la communication non verbale (gestuelle) soit prise en compte.*
- *La vidéo doit être le résultat d'un enregistrement en continu, en un seul lieu, sans montage et sans ajout d'éléments autres que la prise vidéo du candidat.*
- *Plusieurs enregistrements de la prestation du candidat peuvent être réalisés localement mais seul celui adressé à la structure organisatrice sera pris en compte pour sa candidature.*

### **Seconde phase : Finale mondiale**

Les lauréats de la première phase concourent au titre mondial dans chacune des deux catégories. Avec les résultats de la première phase, ils reçoivent les modalités de participation à la finale. Celle-ci se déroule en France, à Besançon, dans le cadre du congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français.

#### **Article 4 : les jurys**

Pour chaque catégorie de candidats (français langue première / français langue étrangère), des jurys internationaux sont constitués. Leur nombre dépend du nombre de candidats. Chaque jury est chargé de noter toutes les vidéos, selon des critères d'évaluation établis. Puis, le jury mondial, placé sous l'autorité des deux présidents des associations organisatrices, arrête la liste des meilleures vidéos dans chaque catégorie pour désigner les lauréats de la première phase.

Pour la seconde phase, le public du congrès mondial de la FIPF participe à la désignation des lauréats du titre mondial.

#### **Article 5 : critères d'évaluation**

Le jury fonde sa décision sur les critères suivants :

- la qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, la diction, la gestuelle.
- la qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- le respect du règlement et en particulier de la durée de la vidéo.

Au terme d'une délibération secrète, le jury arrête ses décisions qui sont sans appel.

#### **Article 6 : résultats**

Les résultats de la première phase sont diffusés sur les sites web respectifs de l'AMOPA et de la FIPF. Tous les participants reçoivent un certificat de participation.

A l'issue de la finale mondiale, dans chaque catégorie, un binôme « candidat et professeur accompagnateur » est désigné vainqueur du concours mondial d'éloquence. Un prix prestigieux lui est offert.

#### **Article 7 : droits d'image et d'auteur**

En validant sa candidature, le candidat majeur ou s'il est mineur, le responsable légal, accepte que sa vidéo, les photos ou encore les enregistrements sonores réalisés pour ce concours puissent faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles par l'AMOPA ou la FIPF.

#### **Article 8 : Droit d'accès et de rectification.**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours mondial d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

#### **Article 9 :**

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent règlement, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige, pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et ou de l'exécution du présent règlement, au Tribunal de Paris auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

## **Article 10 : Responsabilité**

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, les dispositions relatives à ce concours devaient être modifiées.

### **Sujet du concours 2025**

**Utopies aujourd'hui, réalités de demain! C'est le propre de l'homme, épris de liberté de vouloir transformer ses rêves les plus fous en réalités. Partagez-vous cette affirmation? Dites pourquoi.**

### **Calendrier**

- 11 mars : publication du sujet et mise à disposition du formulaire de préinscription
- 15 avril : date limite des préinscriptions et mise à disposition du formulaire d'inscription
- 1<sup>er</sup> mai : date limite des inscriptions et de l'envoi des url des vidéos par les professeurs référents ou les candidats
- 26 mai : diffusion des résultats de la première phase
- Entre le 10 et le 17 juillet : finale mondiale dans le cadre du congrès de la FIPF à Besançon - France

Lien vers le formulaire de préinscription :

<https://fr.surveymonkey.com/r/72YWVQY>